



## Charente, un budget 2008 tourné vers la solidarité, le haut débit, l'image

samedi 29 décembre 2007, par [lpe](#)

Le budget du département de la Charente présente, comme celui des autres départements, quelques nouveautés :

- une montée en puissance des frais de personnel suite au transfert des personnels de l'équipement et TOS (techniciens, ouvriers et de service de l'éducation nationale) prévu par la loi du 13 août 2004 sur la décentralisation,
- une croissance des dépenses de solidarité.

### Quelques points phares :



- le haut débit à 2mbits sur l'ensemble du département à fin 2009,
- une liaison aérienne Angoulême-Londres dès le 1er avril 2008,
- un site de covoiturage dès le 1er janvier 2008,
- dispositif Pass'Charente : bourses pour les étudiants, chèques transport, incitation à la lecture,
- le développement de pistes cyclables...

### Les chiffres

Un budget total pour 2008 qui s'établit donc à **418 066 468 millions d'euros, dont 306 025 757 millions de dépenses réelles de fonctionnement** (73,2% du budget) qui se décomposent comme suit :

- 51% au titre de la solidarité (handicap, insertion, personnes âgées, enfance)
- 23% au titre des frais de personnel

- 8% dédiés à l'éducation, la culture, le sport (transports scolaires, collèges, pôle universitaire, bourses, classes découverte...)
- 5% pour la vie et le développement des territoires (un tiers étant consacré au pôle image et aux actions connexes à ce secteur, puis viennent le tourisme, l'agriculture, l'agence Charente développement, les interventions sur l'eau...)
- 3,2% pour les infrastructures et la mobilité (entretien des routes, aéroports)
- 9,8% de dépenses diverses : remboursement de la dette, entretien et grosses réparations, logistique et moyens généraux, service incendie...

Quant aux **investissements**, ils **représentent 26,8% du budget** et se répartissent sur :

- les routes départementales,
- les travaux et acquisitions de matériels dans les collèges,
- le syndicat mixte du pôle image,
- les aides aux entreprises pour 1 419 000 €
- le développement des énergies alternatives...

Concernant les recettes, le Conseil général a décidé de **maintenir les 4 taxes directes** (Taxe d'habitation, sur le foncier bâti et non bâti et taxe professionnelle) au niveau de 2007 (le même depuis 2005).